



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

travailleurs sociaux

Question écrite n° 69478

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées des instituts de formation de travailleurs sociaux. Il convient de rappeler que ceux-ci, comme de nombreux autres centres de formation de travailleurs sociaux, appliquent la convention collective des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, et que l'avenant n° 265 à cette convention, agréé par le ministère des affaires sociales le 21 avril 1999, révisé à la hausse les rémunérations des cadres. Or cet avenant, applicable à compter du 1er mai 2001, n'a pas donné lieu à financement pour l'exercice 2001. Il semblerait qu'un financement soit prévu pour 2002 et il souhaiterait vivement être informé à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69478

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6697